

DOSSIER THEMATIQUE 6^{ème}

Thème 1 : LES DROITS ET LES DEVOIRS DU CITOYEN EN TEMPS DE PAIX OU DE CONFLITS ARMES

LEÇON 1 : LES DROITS A LA SURVIE ET LES DROITS A LA PROTECTION DE L'ENFANT

I – LA DEFINITION DE L'ENFANT

Selon l'article premier Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), un enfant est un être humain qui a moins de 18 ans.

II – La définition des droits à la survie et des droits à la protection de l'enfant

1 – La définition des droits à la survie de l'enfant

Les droits à la survie de l'enfant sont un ensemble de garanties reconnues par l'Etat permettant de satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant. Ces droits sont inscrits dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce sont :

- le droit à un nom, un prénom et à une nationalité - article 7 ;
- le droit à la santé et aux soins médicaux - article 24 ;
- le droit à la nourriture, aux vêtements et à un logement sûr - article 27 ;
- le droit à l'éducation - article 28, etc.

2 – La définition des droits à la protection de l'enfant

Les droits à la protection de l'enfant sont un ensemble de garanties reconnues par l'Etat et qui protègent l'enfant des dangers, des mauvais traitements et des abus. Ces droits sont inscrits dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce sont :

- le droit à la protection de son identité - article 8 ;
- le droit à la protection contre les risques d'enlèvement - article 11 ;
- le droit à la protection contre les mauvais traitements - article 19 ;
- le droit à la protection contre l'exploitation – article 32 ;
- le droit à la protection contre la drogue – article 33 ;
- le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle – article 34 ;
- le droit à la protection contre la vente et l'enlèvement – article 35 ;
- le droit à la protection contre la torture et la privation de liberté – article 37, etc.

II – L'importance du respect des droits à la survie et à la protection de l'enfant

Le respect des droits à la survie et à la protection de l'enfant favorise :

- la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant ;
- la protection de l'enfant contre les abus et la violence sous toutes ses formes ;
- le développement de toutes les capacités de l'enfant ;
- l'épanouissement de l'enfant ;
- l'intégration harmonieuse de l'enfant dans la communauté.

Résumé

L'enfant est un être humain vulnérable et fragile. Il bénéficie donc de droits particuliers contenus dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE). Le respect de ces droits favorise l'épanouissement de l'enfant et son intégration harmonieuse dans sa communauté.

LEÇON 2 : LES DROITS HUMAINS

I – LA DEFINITION DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont des garanties reconnues par des Etats à tous les êtres humains. Elles les protègent de tous les actes qui peuvent porter atteintes à leur liberté et à leur dignité. Ces droits sont, entre autres :

- le droit à l'alimentation ;
- le droit à l'information ;
- le droit à l'éducation ;
- le droit à la santé et aux soins médicaux ;
- la liberté d'association, etc.

II – L'EVOLUTION DES DROITS HUMAINS

L'histoire des droits humains est marquée par les étapes suivantes :

- **1215** : l'adoption de la Grande Charte (Magna Carta) qui affirme la liberté de l'individu en Angleterre ;
- **1679** : L'adoption de l'Habeas Corpus qui interdit la détention arbitraire ;
- **1789** : L'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France qui reconnaît la liberté de la propriété ;
- **1948** : L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)

IV - L'IMPORTANCE DU RESPECT DES DROITS HUMAINS

Le respect des droits humains favorise :

- le respect de la dignité humaine
- la préservation de la paix ;
- l'épanouissement individuel et collectif ;
- le développement.

Résumé

Les droits humains sont des garanties qui protègent les individus et les groupes sans discrimination. Les droits humains ont connu une évolution. Le respect de ces droits favorise la paix et contribue à l'épanouissement de l'individu et de la communauté.

LEÇON 3 : LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

I – LA DEFINITION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le Droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui ont pour objectif de limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats. Il interdit l'utilisation de certains moyens et méthodes de guerre.

II – LES REGLES DU DROITS INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

Les règles du Droit international humanitaire sont :

- bien traiter les combattants blessés même s'ils sont du camp ennemi ;
- ne pas s'attaquer aux civils et aux personnels humanitaires ;
- éviter de s'attaquer à des équipements civils (les hôpitaux, les écoles, les marchés, etc ;
- ne pas utiliser le viol comme une arme de guerre ;

- éviter l'usage de certaines armes (les mines antipersonnel, les armes chimiques, etc.) ;
- ne pas utiliser les enfants comme combattants.

III – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES REGLES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

Le respect des règles du Droit international humanitaire (DIH) permet :

- la réduction des souffrances inutiles ;
- la préservation de la vie ;
- la préservation de la dignité humaine.

Résumé

Le Droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles. Il a pour objet de limiter les effets des conflits armés. Le respect des règles du Droit international humanitaire permet d'éviter des souffrances humaines et de préserver la dignité humaine et la vie.

Thème 2 : LE CITOYEN ET LA DEMOCRATIE

Leçon 4 : LA CONSTITUTION DE LA COTE D'IVOIRE

I – LA DEFINITION DE LA CONSTITUTION

La constitution est l'ensemble des lois qui fixent l'organisation et le fonctionnement d'un Etat. Elle est la loi qui sert de fondement à toutes les autres lois dans un Etat. On l'appelle aussi la loi fondamentale de l'Etat.

II – LES COMPOSANTES DE LA CONSTITUTION IVOIRIENNE

La constitution ivoirienne comprend :

- 01 préambule ;
- 16 titres ;
- 49 chapitres ;
- 184 articles.

III – LE ROLE DE LA CONSTITUTION

La Constitution a pour rôle de :

- fixer les règles d'organisation et de fonctionnement d'un Etat ;
- définir le régime politique ;
- fixer les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la République.

IV – L'IMPORTANCE DU RESPECT DE LA CONSTITUTION POUR UN PAYS

Le respect de la Constitution favorise :

1 – au niveau de l'individu

- les droits et les libertés ;
- l'épanouissement individuel.

2 – au niveau de la communauté

- la justice et la paix sociale ;
- l'épanouissement collectif.

3 – au niveau de l'Etat

- l'exercice du pouvoir de manière juste et impartiale ;
- la stabilité et le développement du pays.

Résumé

La constitution est la loi fondamentale qui organise la vie d'un Etat. Elle protège les citoyens contre l'arbitraire. Son respect garantit la paix sociale et contribue à l'épanouissement social, économique des citoyens et au développement du pays.

Leçon 5 : LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

I – LA DEFINITION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République est la plus haute institution de la République. Il est le détenteur exclusif du pouvoir exécutif.

II – LE ROLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le rôle du Président de la République est de :

- protéger les citoyens ;
- protéger les libertés et les droits des populations ;
- défendre la Constitution du pays et les institutions de la République ;
- garantir l'unité nationale.

III – LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES FACE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Les comportements responsables face au Président de la République sont :

- l'obéissance ;
- le respect ;
- la soumission à ses décisions.

V – L'IMPORTANCE DU RESPECT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le respect du Président de la République favorise :

- le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ;
- l'unité nationale ;
- l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire ;
- la paix sociale ;
- le développement du pays.

Résumé

Le Président de la République est la plus haute institution du pays. Il assure les plus hautes charges au sein de l'Etat. Le respect du Président de la République favorise l'unité nationale et le développement du pays.

Leçon 6 : LES REGLES DE VIE EN FAMILLE ET EN COMMUNAUTE

I – LA DEFINITION DES REGLES DE VIE

Les règles de vie sont des conduites établies par la famille et la communauté pour instaurer et maintenir l'harmonie entre ses membres.

II – LES REGLES DE VIE EN FAMILLE

Les règles de vie en famille sont :

- les salutations ;
- les remerciements ;
- la solidarité ;
- l'excuse quand on commet une erreur ;
- le respect des aînés ;
- la vérité ;
- la participation aux tâches de la maison.
- l'honnêteté ;
- la politesse ;
- la courtoisie ;
- la tolérance.

II – LES REGLES DE VIE EN FAMILLE

Les règles de vie en communauté sont :

- les salutations ;
- les remerciements ;
- la solidarité ;
- l'excuse quand on commet une erreur ;
- la vérité ;
- l'honnêteté ;
- la politesse ;
- la courtoisie ;
- la tolérance.
- la participation aux activités communautaires
- l'assiduité ;
- la ponctualité ;
- le respect de la hiérarchie et ses pairs ;
- la bienveillance ;
- la décence.

III – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES PRINCIPES DE VIE EN FAMILLE ET EN COMMUNAUTE

Le respect des principes de vie en famille et en communauté favorise :

1 – Au niveau de l'individu

- la réussite scolaire ;
- l'épanouissement individuel ;
- la bonne réputation.

2 – Au niveau de la famille

- la cohésion familiale ;
- le bien-être familial.

3 – Au niveau de la communauté

- la discipline ;
- la paix et la cohésion sociale ;
- le développement.

Résumé

La vie en société est régie par un ensemble de règles qui reposent sur des valeurs individuelles et collectives. Le respect de ces valeurs favorise l'épanouissement individuel, le bien-être familial et le développement de la société.

Leçon 7 : LES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE

I – LA DEFINITION DE LA DEMOCRATIE

La démocratie est un système politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple. Il exerce cette souveraineté de façon indirecte à travers la désignation de ses représentants par des élections libres.

II – LES DIFFERENTS PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE

La démocratie repose sur les principes suivants :

- la souveraineté du peuple ;
- la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ;
- l'égalité des droits ;
- le pluralisme politique.

III – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE

Le respect des principes de la démocratie favorise :

- L'équilibre des débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- La justice sociale ;
- La confiance entre les populations et les institutions de la République.

Résumé

La démocratie est un système politique dans lequel la souveraineté est exercée par le peuple. Elle repose sur des principes. Le respect de ces principes favorise la justice sociale, la confiance entre le peuple et les gouvernants ainsi que la paix.

Thème 3 : LA GESTION DES RESSOURCES DISPONIBLES ET L'HARMONIE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE

Leçon 8 : LES REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE

I – LA DEFINITION DE LA CIRCULATION ROUTIERE

La circulation routière est le déplacement réglementé des usagers de la voie publique. Ces usagers sont le piéton, le cycliste, le motocycliste, le conducteur de tricycle ou de voiture.

II – LES MARQUES DE LA CIRCULATION ROUTIERE

Les marques de la circulation routière sont l'ensemble des traits faits sur la chaussée pour donner des indications aux usagers de la route. Ces marques sont aussi appelées la signalisation horizontale. Elles sont de quatre (04) ordres :

1-Les traits continus

Il est interdit au conducteur de les franchir.

2-Les traits discontinus :

Il est autorisé au conducteur de les franchir.

3-Les flèches :

Elles indiquent la direction à suivre.

4-Les passages piétons ou passages cloutés

Ils sont des parties de la route aménagées par des bandes blanches afin de permettre aux piétons de traverser la chaussée en toute sécurité.

III – LES PANNEAUX DE LA CIRCULATION ROUTIERE

Les panneaux de la signalisation routière constituent la signalisation verticale. On distingue :

1 – Les panneaux de dangers

Ils sont de forme triangulaire

2 – Les panneaux d'interdictions

Ils sont de forme circulaire et de couleur rouge

3 – Les panneaux d'indications

Ils sont de forme carrée et de couleur bleue

4 – Les panneaux d'obligations

Ils sont de forme circulaire et de couleur bleue

5 – Les panneaux de priorité

Il s'agit généralement des feux tricolores.

IV – LES DIFFERENTES REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE

Les différentes règles de la circulation routière sont :

1 – pour le piéton

- se déplacer sur le trottoir ;
- regarder à gauche, puis à droite avant de traverser la route ;
- éviter de jouer sur la voie au moment de la traversée ;
- marcher sur les bandes blanches pour traverser la route ;
- traverser une intersection quand les feux tricolores sont rouges ;

- éviter de traverser à un carrefour en diagonale, etc.

2 – pour le cycliste, le motocycliste et le conducteur de tricycle

- porter le casque de sécurité ;
- circuler sur les pistes cyclables (cycliste et motocycliste) ;
- éviter de conduire ces engins en état d'ivresse ;
- éviter l'usage du téléphone sur ces engins.

3 – pour le conducteur et le passager des automobilistes

- respecter la priorité accordée aux piétons qui sont les usagers les plus fragiles ;
- circuler à une intersection quand les feux tricolores passent au vert ;
- éviter de sortir les bras ou la tête par la fenêtre du véhicule en circulation ou en stationnement ;
- éviter l'usage du téléphone pendant que l'on conduit ;
- éviter de conduire en état d'ivresse, etc.

V – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE

Le respect des règles de la circulation routière favorise :

- la fluidité de la circulation routière ;
- la réduction des accidents de la circulation routière ;
- la sécurité des usagers de la route.

Résumé

La circulation routière est le déplacement réglementé des usagers de la route. Elle repose sur des règles que chaque usager doit respecter. Le respect de ces règles favorise la fluidité routière et la sécurité des usagers de la route.

Leçon 9 : LE SECTEUR PRIMAIRE

I – LA DEFINITION DU SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur primaire est l'ensemble des activités qui produisent des matières premières. Ces activités permettent de satisfaire les besoins alimentaires des populations et de fournir des matières premières à l'industrie. Il s'agit de l'agriculture, de la pêche, des activités minières, de l'élevage.

II – LES ETAPES DE LA CREATION D'UNE ACTIVITE DU SECTEUR PRIMAIRE

Les principales étapes de la création d'une activité du secteur primaire sont :

- Etape 1 : Choisir ou identifier l'activité à mener ;
- Etape 2 : identifier le site ;
- Etape 3 : estimer le capital à investir ;
- Etape 4 : évaluer la clientèle potentielle ;
- Etape 5 : démarrer l'activité.

III – L'IMPORTANCE DES ACTIVITES DU SECTEUR PRIMAIRE

Les activités du secteur primaire sont avantageuses pour le promoteur et sa communauté.

1 – Au niveau du promoteur

Son activité lui permet :

- d’avoir un emploi ;
- d’être financièrement autonome ;
- de jouir du respect et de la considération des membres de la communauté.

2 – Au niveau de la communauté

La création d’une activité du secteur primaire permet :

- de lutter contre le chômage et la pauvreté ;
- d’approvisionner le marché et les industries en matières premières ;
- de participer au développement du pays.

Résumé

Le secteur primaire regroupe les activités liées à l’exploitation des ressources naturelles. L’exercice des activités du secteur primaire comporte de nombreux bienfaits pour le promoteur et sa communauté. Les activités du secteur primaire contribuent au développement du pays.

Thème 4 : LA PUBERTE ET LA SANTE DE L’ADOLESCENT(E)

Leçon 10 : LA PUBERTE

I – LA DEFINITION DE LA PUBERTE

La puberté est la période de transition entre l’enfance et l’adolescence. C’est une période où l’organisme humain subit des transformations et atteint la pleine capacité de procréer.

II – LES MANIFESTATIONS DE LA PUBERTE

	Les manifestations physiques	Les manifestations physiologiques	Les manifestations psychologiques
Chez la fille	-le développement des seins ; -l’apparition des poils aux aisselles et sur le pubis ; -l’élargissement du bassin ; -l’apparition des acnés.	-l’apparition des règles (menstrues).	-la volonté de s’affirmer ; -la remise en cause de l’autorité ;
Chez le garçon	-l’apparition des poils aux aisselles et sur le pubis ; -l’apparition de la barbe ; -l’allongement du corps ; -l’élargissement des épaules ; -l’apparition des acnés -l’affermisssement des muscles.	-l’aggravation de la voix ; -l’apparition des pollutions nocturnes.	-le désir de liberté ; -la recherche de la compagnie ; -le désir de plaire au sexe opposé.

III – LES REGLES DE BONNE CONDUITE EN PERIODE DE PUBERTE

Les règles de bonne conduite en période de puberté sont :

- s'abstenir de tout rapport sexuel ;
- se laver régulièrement ;
- éviter la consommation de l'alcool, l'usage de la drogue et du tabac ;
- s'habiller décentement ;
- pratiquer l'hygiène menstruelle ;
- éviter les mauvaises fréquentations ;
- pratiquer les jeux sains ;
- écouter et respecter les conseils des adultes.

IV – LE MODELE DU PONT

Le modèle du pont est une représentation du changement de comportement. Il aide l'adolescent à éviter les comportements à risques en période de puberté. Ces composantes sont :

1-La rive A :

Elle représente les croyances, les connaissances et les informations sur un sujet donné.

2-La rive B

Elle représente l'atteinte des objectifs, la vie positive et saine.

3-La partie C

Elle représente les risques, les dangers et les conséquences d'un problème.

4-Les planches du pont

Elles sont les pratiques, les compétences, les valeurs, les attitudes, les aptitudes, les stratégies de communication, de prise de décision, de résistance aux pressions, etc.

V – L'IMPORTANT DU RESPECT DES REGLES DE BONNE CONDUITE EN PERIODE DE PUBERTE

Le respect des règles de bonne conduite en période de puberté favorise :

- la réussite scolaire ;
- la préservation de la santé ;
- la préservation de l'harmonie et de l'honneur de la famille ;
- l'admiration et le respect des pairs ;
- l'épanouissement social.

Résumé

La puberté est la période de passage de l'enfance à l'adolescence. Elle se manifeste par des transformations physiques, physiologiques et psychologiques qui peuvent conduire à des comportements à risques. L'adoption de bons comportements favorise l'épanouissement de l'adolescent (e).

Leçon 11 : L'ABSTINENCE SEXUELLE

I – LA DEFINITION DE L'ABSTINENCE SEXUELLE

L'abstinence sexuelle est le fait de se priver volontairement de tout rapport sexuel.

II – LA STRATEGIE DE LA PRISE DE DECISION

1 – La définition de la prise de décision

La prise de décision est l'engagement à faire un choix en toute conscience et en accepter les conséquences. Elle est basée sur un ensemble de valeurs qui se traduisent par des comportements et attitudes responsables.

2 – Les étapes de la prise de décision

Les étapes de la prise de décision sont :

- Etape 1 : identifier le problème
- Etape 2 : analyser les différentes possibilités ;
- Etape 3 : prendre des conseils
- Etape 4 : prendre une décision ;
- Etape 5 : exécuter la décision.

3 – Les situations d'application de la stratégie de la prise de décision

La stratégie de la prise de décision s'applique dans les situations suivantes :

- répondre à une invitation ;
- adhérer à une idée ou abandonner une idée ;
- clarifier une position, etc.

III – L'IMPORTANCE DE L'ABSTINENCE SEXUELLE

La pratique de l'abstinence sexuelle permet d'éviter :

- les infections sexuellement transmissibles ;
- les grossesses précoces ;
- l'interruption ou l'abandon des études ;
- les conflits avec les parents ;
- la mauvaise réputation liée aux rapports sexuels précoces ;
- le déshonneur de la famille, etc.

Résumé

L'abstinence sexuelle est le fait de renoncer volontairement aux rapports sexuels. Sa pratique nécessite la mise en œuvre de la stratégie de la prise de décision pour faire face aux différentes pressions. L'abstinence sexuelle favorise la préservation de la santé et l'épanouissement.

Thème 5 : L'ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE

Leçon 12 : L'ENTRETIEN DU CADRE DE VIE

I – LA DEFINITION DU CADRE DE VIE

Le cadre de vie l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui constituent le milieu dans lequel l'homme vit et travaille. Il s'agit de l'air, du sol, de l'eau des rivières, des mers ou des océans, des animaux, des végétaux et des constructions de l'homme.

II – UN CADRE DE VIE INSALUBRE

1 – La définition d'un cadre de vie insalubre

Un cadre de vie insalubre est un cadre de vie sale. Il se caractérise par des mauvaises odeurs avec des objets en désordre et exposés à la poussière, aux microbes et à la pollution.

2 - Les pratiques qui rendent le cadre de vie insalubre

Les pratiques qui rendent le cadre de vie insalubre sont :

- La prolifération des dépôts sauvages d'ordures ;
- Le manque d'entretien et la mauvaise utilisation des infrastructures d'assainissement ;
- L'utilisation des espaces verts et des aires de jeux au profit d'activités commerciales ;
- Les nuisances et les pollutions, etc.

3-Les conséquences de l'insalubrité du cadre de vie

L'insalubrité du cadre de vie entraîne :

- la dégradation de la santé ;
- les mauvaises odeurs ;
- la baisse de rendement des travailleurs et des élèves ;
- des décès au sein de la population, etc.

III – UN CADRE DE VIE PROPRE

1 – La définition d'un cadre de vie propre

Un cadre de vie propre est un cadre de vie où les objets sont bien rangés et protégés contre la poussière, les microbes et la pollution.

2 – Le matériel d'entretien du cadre de vie

Le matériel d'entretien du cadre de vie est l'ensemble des outils et des produits qui servent à rendre le cadre de vie propre. Il comprend :

❖ Au niveau des outils

- le bac à ordures ;
- la poubelle ;
- le balai ;
- le râteau ;
- le sécateur ; la serpillière ;
- la pelle ;
- le véhicule de ramassage des ordures, etc.

❖ Au niveau des produits

- l'eau ;
- l'eau de javel ;
- le savon ; le crésyl ;
- l'acide muriatique, etc.

3 – les actions d'entretien du cadre de vie

Pour rendre le cadre de vie propre, les populations et les ménages doivent :

- balayer régulièrement les maisons et les rues ;
- utiliser les poubelles ;
- mettre les ordures dans les poubelles et les bacs à ordures prévus à cet effet
- tenir les sanitaires propres ;
- curer régulièrement les caniveaux.

IV – L’IMPORTANCE DE L’ENTRETIEN DU CADRE DE VIE

L’entretien du cadre de vie permet :

- la réduction de la mortalité ;
- des modes de vie plus sains ;
- l’amélioration de la qualité de vie des populations ;
- la productivité des élèves et des travailleurs, etc.

Résumé

Le cadre de vie est le milieu dans lequel l’homme vit et travaille. Un cadre de vie insalubre a de nombreux inconvénients sur la qualité de vie. Par contre, un cadre de vie propre met à l’homme à l’abri des maladies et favorise son épanouissement. Il est important d’entretenir le cadre de vie avec le matériel et les actions appropriés.

Leçon 13 : L’ENTRETIEN DES LATRINES ET DES TOILETTES

I – LA DEFINITION DES LATRINES ET DES TOILETTES

Les latrines et les toilettes sont des lieux aménagés pour permettre à un être humain de se soulager par la défécation et les urines. Les latrines sont plus rudimentaires et moins élaborées que les toilettes.

II – LES PRATIQUES QUI RENDENT LES LATRINES ET LES TOILETTES INSALUBRES

Les pratiques qui rendent les latrines et les toilettes insalubres sont :

- déféquer ou uriner hors du trou de la latrine ou de la toilette ;
- utiliser du papier non adapté après les selles ;
- ne pas laver ou nettoyer régulièrement les latrines ou les toilettes, etc.

III – LES CONSEQUENCES DE L’INSALUBRITE DES LATRINES ET DES TOILETTES

L’insalubrité des latrines et des toilettes peuvent causer :

1-Pour les personnes

- les infections urinaires et intestinales ;
- les blessures dues à la mauvaise position sur les toilettes pour éviter de toucher la saleté.

2-Pour l’environnement

- les mauvaises odeurs ;
- la pollution ;
- l’écoulement des eaux usées hors des fosses septiques ;
- la prolifération des mouches et des moustiques, etc.

IV – LE MATERIEL D’ENTRETIEN DES LATRINES ET DES TOILETTES

Le matériel d’entretien des latrines et des toilettes comprend :

- du nettoyant WC ;
- un essuie mains ;

- du désinfectant détartrant ;
- une brosse WC ;
- une poubelle de sanitaire ;
- un déboucheur ;
- une serpillière.

V – LES ACTIONS D’ENTRETIEN DES LATRINES ET DES TOILETTES

Les actions d’entretien des latrines et des toilettes sont :

- laver les latrines et les toilettes avec des produits d’entretien ;
- désinfecter les latrines et les toilettes ;
- utiliser correctement les latrines et les toilettes.

VI - L’IMPORTANCE DES ACTIONS D’ENTRETIEN DES LATRINES ET DES TOILETTES

Les actions d’entretien des latrines et des toilettes permettent :

- la lutte contre la propagation des maladies ;
- la préservation d’un cadre de vie sain ;
- la préservation de la santé.

Résumé

Les latrines et les toilettes font partie de notre cadre de vie. Leur entretien concourt à assainir notre environnement, contribue à freiner la propagation des maladies et permet d’éviter la détérioration de la santé des populations.